



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

acier

Question écrite n° 37911

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des professionnels du bâtiment et des travaux publics, confrontés aux hausses des prix de 20 à 30 % sur les aciers et notamment sur les produits dérivés qui pénalisent gravement leurs entreprises. Selon les fournisseurs, il semblerait que ces hausses enregistrées depuis janvier 2004 vont connaître de nouvelles augmentations de 20 à 40 %. Or, les entreprises, le plus souvent liées par des marchés négociés à prix fermes, supportent directement l'impact de ces hausses sur leur budget. Par ailleurs, la profession est également confrontée à des difficultés d'approvisionnement qui conduisent inéluctablement à des allongements de délais de livraison et une réduction des quantités livrées. Les conséquences sont des reports de démarrage de chantiers ou des retards d'exécution pour les travaux publics et le gros oeuvre. Compte tenu de cette situation, la profession souhaiterait pouvoir bénéficier d'une prolongation des délais d'exécution et une exonération des pénalités de retards pour les marchés touchés par ces problèmes de livraison. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, s'il compte, à titre exceptionnel, prendre en considération la difficulté momentanée de ce secteur en répondant favorablement à la demande des intéressés.

Texte de la réponse

Le marché de l'acier connaît actuellement des tensions importantes qui se traduisent par des hausses de prix et par des difficultés d'approvisionnement pour les entreprises utilisatrices. Cette situation pourrait engendrer des conséquences graves pour de très nombreuses entreprises utilisatrices. Cette situation pourrait engendrer des conséquences graves pour de très nombreuses entreprises industrielles qui, dans certains cas, pourraient voir leur activité menacée par les difficultés qu'elles connaissent. Si elle a des conséquences globalement favorables à l'industrie sidérurgique française, cette évolution des marchés a donc en revanche des effets négatifs sur plusieurs milliers d'entreprises consommatrices d'acier et est susceptible d'avoir des conséquences lourdes en termes d'emplois. C'est la forte croissance de la demande chinoise en acier qui est à l'origine de la situation de tension actuellement connue par la France et, avec elle, par la quasi-totalité des pays industriels dans le monde. Au cours de l'année 2003, l'augmentation de la consommation chinoise a, à elle seule, représenté 20 % de la consommation annuelle européenne. L'approvisionnement en matières premières nécessaires à la fabrication de l'acier - fer, ferrailles et coke - n'a pas pu s'adapter rapidement à cette évolution brusque, à la fois par manque de capacités de production et par insuffisance des transports, notamment maritimes. Il en est résulté des augmentations très importantes des prix des matières premières et, dans certains cas, des impossibilités physiques pures et simples pour l'offre de suivre la demande. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, a saisi formellement le commissaire européen chargé du commerce extérieur de cette question, en lui signalant toute l'importance que la France y portait, et en lui demandant d'examiner dans les meilleurs délais les instruments de politique commerciale mobilisables, dans le respect des obligations internationales. Une grande vigilance sera par ailleurs accordée au fonctionnement du marché français, afin de vérifier qu'aucun acteur ne profite indûment de la situation, au moyen par exemple d'ententes non autorisées. Enfin, les situations individuelles des entreprises faisant face à des impossibilités d'approvisionnement seront

examinées afin de déterminer avec elles les réponses possibles. Le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, accorde une grande importance à ce que toutes les pistes soient explorées pour atténuer les effets négatifs que la situation actuelle du marché de l'acier crée pour les entreprises utilisatrices.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37911

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3002

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4468